

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

La Commission a l’honneur d’informer le Conseil qu’elle retire les deux propositions suivantes, qu’elle lui avait présentées le 30 novembre 2020:

* Proposition de décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union européenne, d'un protocole modifiant l'accord relatif au transport international occasionnel de voyageurs par autocar ou par autobus (accord Interbus) en vue d'étendre la possibilité d'adhésion au Royaume du Maroc [COM(2020) 770 final];
* Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, du protocole modifiant l'accord relatif au transport international occasionnel de voyageurs par autocar ou par autobus (accord Interbus) en vue d'étendre la possibilité d'adhésion au Royaume du Maroc [COM(2020) 769 final].

Ces retraits sont motivés par le fait que le Royaume du Maroc a indiqué, par note verbale du 8 janvier 2021, qu’il ne serait pas disposé à signer ni à conclure le protocole susmentionné.

Par conséquent, les propositions sont devenues sans objet et devraient être retirées.